Image not found or type unknown

Accord d'intéressement association

Par **sevb42**, le **12/05/2017** à **15:15**

Bonjour,
Je cherche à savoir, pour le cas d'une association, dont un accord d'intéressement va être négocier, peut-on utiliser un critère financier tel que le montant total de charges par rapport au budget?
Est-ce compatible avec le principe de non-redistribution des résultats? l'aspect non lucratif d'une association?
Dans l'attente d'une réponse,
Séverine **XXXXXXXXXX anonymisation**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés